

# PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 14 mars 2017

Absent excusé : GUIBERT Jean-Pierre (pouvoir à Robert SEUX)

Le procès-verbal de la séance du 14 février 2017 est approuvé à l'unanimité (13 voix pour, 1 abstention).

### **Mise en place d'un service commun d'instruction des actes relatifs à l'application du droit des sols (ADS) pour les communes membres d'Annonay Rhône Agglo.**

Par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2016, portant constitution d'une communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération « du Bassin d'Annonay » et de la communauté de communes « Vivarhône » avec extension aux communes d'Ardoix et Quintenas emportant leur retrait de la communauté de communes du « Val d'Ay » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Préfet de l'Ardèche a établi le nouveau périmètre intercommunal. Suite à cette fusion, « Annonay Rhône Agglo » par délibération en date du 2 février 2017 a mis en place un service commun ADS sur son nouveau périmètre. De ce fait, il est aujourd'hui nécessaire de délibérer afin d'acter l'adhésion à ce service d' « Annonay Rhône Agglo ».

Délibération est prise à l'unanimité.

### **Compte rendu commissions communales**

#### ***Scolaire, Sportive, Culturelle***

- Le CUI (contrat unique d'insertion) de Mme Christine Coste arrive à échéance fin mars. Elle sera recrutée en CDD pour une période de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.
- TAP (temps d'activités périscolaires) : une réunion du comité de suivi a eu lieu le 7 mars avec comme ordre du jour, bilan 2016/2017, échange avec les familles (points forts et points faibles) et perspectives 2017/2018 (horaires et management).  
Un nouveau comité de suivi aura lieu prochainement.

#### ***Bâtiments***

- *Projet salle polyvalente et local de stockage (subvention DETR & Ardèche Durable) :* les règles d'attribution ayant été modifiées, il semble compliqué d'avoir un accord de subvention cette année, sachant que le projet doit être porté et financé à hauteur de 10% minimum par la communauté d'agglomération ; ce qui n'est pas le cas actuellement. Nous avons donc sollicités notre conseiller départemental afin qu'il intervienne en notre faveur. Souhaitons que notre projet puisse avancer en 2018. Le maire rappelle que la salle multi-activités a été construite en 1989 (pour 610 habitants) alors qu'aujourd'hui nous sommes 1060. Cette salle de 270 m<sup>2</sup> est totalement saturée.  
Quant à la Région, la subvention pourrait être de 30%, maintenue pour l'année prochaine.
- Commerce : un devis sera demandé pour le remplacement de la porte d'entrée, si la réparation ne s'avère pas possible.

## ***Voirie, réseaux, urbanisme***

- *Alimentation eau potable* : suite à l'accord du permis de construire d'une MAM (maison assistantes maternelles) « rue de la Combe », il s'avère que le réseau d'eau doit être renforcé. Cependant, une contribution financière de 50% incombe à la charge de la commune. Une demande de participation a été faite auprès de la propriétaire.

## ***Finances***

- Laurent Marce explique au conseil municipal que l'école publique « tous les vents » a engagé des frais d'investissement alors que le budget 2017 n'a pas été voté. Un courrier leur sera adressé qui précisera que toute commande de matériels ou fournitures scolaires devra faire l'objet d'une validation par le Maire avant achat.

## ***Divers***

- *Salle des jeunes* : après les mauvais comportements pendant la nuit du 23 au 24 février 2017 et une nuit, pour certains, passée dans les toilettes de l'aire de jeux ; le conseil municipal décide d'interdire l'accès à la salle des jeunes après 20h pour le groupe mis en cause.
- *Habitat Dauphinois* : suite à leur demande en date du 10 février 2017, le conseil municipal, à l'unanimité, refuse d'accorder cette garantie d'emprunt concernant les 2 logements locatifs « rue du Viognier ».
- *Rallye automobile d'Annonay* : les habitants concernés par les restrictions de circulation le samedi 29 avril 2017 seront prévenus par courrier afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions ce jour-là.
- *Divagation des chiens* : suite à plusieurs plaintes, un article sera insérer dans la presse et sur le site de la commune afin de rappeler qu'il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique seuls et sans maître.
- *Ecole de musique* : une réunion a eu lieu en mairie de St-Cyr avec les communes de Davezieux, St-Clair, St-Cyr et Talencieux. Nous sommes dans une impasse, une rencontre est prévue avec l'avocat le 11 avril prochain pour envisager la suite à donner à notre demande de retrait pour des raisons financières, (délibération du 24 juin 2013).
- Le maire informe le conseil municipal que Mr Denis Grange (employé communal) fera valoir ses droits à la retraite fin avril 2017.

Prochaine réunion du conseil municipal mardi 11 avril 2017 à 20h